

Délibération n° 2025-018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10
Date de Convocation	Affichage
19/09/2025	19/09/2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le vingt – six septembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Marianne DRIEUX, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Samuel DEGEZELLE, Jean-François LAMS

Procuration :

Excusé : MM Jean – Marie ROMMELAERE, Estelle ACHTE, Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : MM Tanguy HERREMAN, Jean – François REBIER

Secrétaire de Séance : Benjamin DENOYELLE

Adhésion de la commune de STEENE au service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 décembre 2014, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) a décidé la création d'un service commun dit « ADS » - Autorisation du Droit des Sols.

Ce service, effectif depuis le 1^{er} juillet 2015, procède à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (Certificat d'urbanisme b, Déclaration Préalable, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir) pour le compte des communes. Le Maire reste compétent pour délivrer les autorisations et détient le pouvoir de police de l'urbanisme.

Par délibération en date du 20 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce service. L'adhésion est régie par une convention d'une durée de 5 ans. Cette convention expire le 20 octobre 2025 et il convient de la renouveler.

Cette convention définit les modalités de travail commun entre les Communes et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion 2025-2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols dit « ADS ».

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 29/09/2025
et publication,
le
Ou notification
du
ou notification,